

Délibération n°2024-02-07

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation du Contrat Local de Santé 3^{ème} génération (2024-2029)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	17
Votants	76

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Délibération n°2024-02-07

Le président explique que notre territoire doit faire face à plusieurs problématiques de santé : accentuation des inégalités à l'accès à la santé, chute de la démographie médicale (médecine générale, spécialiste, médecine dentaire...), renoncement aux soins et usagers en rupture de soins.

Le Contrat Local de Santé (CLS), est un outil adapté qui vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il coordonne les dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du CLS 2^{ème} génération et à la démarche de renouvellement. Ainsi plus de 90 participants ont pris part aux groupes de travail, à l'assemblée plénière, au séminaire mis en place par Haute Corrèze Communauté, afin de proposer, en lien avec les orientations du Plan Régional de Santé, les 4 axes thématiques suivants (cf annexe) :

- Le Parcours de santé
- La promotion et la prévention de la santé
- La promotion de la santé mentale
- La promotion de la santé environnementale

Il est proposé que le CLS 3^{ème} génération soit co-signé par :

- Haute-Corrèze Communauté
- L'Agence Régionale de la Santé
- La Préfecture
- Le Conseil Départemental de la Corrèze
- Le Conseil Départemental de la Creuse
- La CAF
- La CPAM
- La MSA
- Le Centre Hospitalier d'Ussel
- Le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande
- La ville d'Ussel
- La Communauté Professionnelle Territoriale de la Santé (CPTS) Haute-Corrèze Ventadour

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le Contrat Local de santé 3^{ème} génération 2024/2029 ;
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Local de Santé et à effectuer toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

A l'unanimité	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

